

Certificat d'occupation

Règlement couvert par la fiche :  [RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS](#)

Autorisation nécessaire

L'obtention d'un permis est obligatoire pour un changement d'usage.

Durée

Le permis est valide pour une période de 90 jours.

Tarif

Le coût d'un permis est de 50 \$.

Voir la liste des documents à fournir ci-contre.

Documents à fournir¹

- Description précise de l'usage actuel du terrain et de l'usage prévu après le changement;
- Plan ou un croquis à l'échelle (en système métrique) montrant les zones concernées par le changement d'usage, incluant les détails nécessaires à l'évaluation du projet, comme l'espace réservé au stationnement hors rue ou, si applicable, l'aire d'entreposage extérieure.

Notes :

1. Il est recommandé à tout exploitant ou à tout propriétaire d'un local commercial d'obtenir un certificat d'autorisation de changement d'usage même dans les cas où l'usage ne change pas (par exemple, lors d'un changement de bannière ou d'un changement de propriétaire), ce qui facilitera grandement les démarches lors de l'établissement d'un droit acquis dans le futur.
- › Les fiches ne possèdent aucune valeur légale. Elles permettent de vulgariser les normes présentes dans les différents règlements d'urbanisme. En cas de questionnement, veuillez vous référer à la réglementation.